

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC191

présenté par

Mme Parmentier, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Beaurain, M. Bilde, M. Chudeau, M. Clavet,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Gonzalez, Mme Joncour, Mme Joubert, M. Odoul, M. Perez,
Mme Roy, M. Sanvert et Mme Sicard

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	3 400 000
TOTAUX	0	3 400 000
SOLDE	-3 400 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de réaliser 3 400 000 euros d'économies sur le budget 2025 du Ministère de la Culture.

La France traverse une période de contraintes budgétaires où chaque ministère est appelé à faire des économies. Le budget de la Culture pour 2025 ne reflète pas suffisamment cette exigence.

Pour contribuer à l'effort national, il est crucial de réaliser des économies structurelles là où c'est possible, en rationalisant les dépenses.

Aussi, convient-il de réduire les autorisations d'engagement et crédits de paiement prévus à l'action 06 Action culturelle internationale du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » en fixant comme montant celui du PLF2023, à savoir 8 074 895 euros.

Cet amendement propose :

- de réduire de 3,4 M€les AE et CP à l'action 06 « Action culturelle internationale » du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture ».